

## ASSEMBLÉE DE CONSTITUTION DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LISIEUX

Le lundi 2 octobre 2023  
Centre de loisirs La Sablière  
156 rue Bertrand, Québec

---

**Procès-verbal de l'assemblée de constitution** du conseil de quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, tenue le lundi 2 octobre 2023, à 19 h 30 au Centre de loisirs La Sablière situé au 156, rue Bertrand, à Québec.

---

### **Nombre de participants :**

- Quarante-neuf participants, dont 44 citoyens et 5 professionnels de la Ville de Québec

### **Élu présent :**

- M. Jean-François Gosselin, conseiller municipal du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et membre du comité exécutif

### **Professionnelles de la Ville :**

- M<sup>me</sup> Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications;
- M<sup>me</sup> Marie Lagier, cheffe d'équipe – consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications;
- Mme Myriam Pellerin, assistante-greffière, Greffe et archives;
- Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications;
- Mme Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière de l'Arrondissement de Beauport et de Charlesbourg.

Sainte-Thérèse-de-Lisieux

## ASSEMBLÉE DE CONSTITUTION D'UN CONSEIL DE QUARTIER DANS LE QUARTIER 5-1

### Ordre du jour

**Lundi 2 octobre 2023, à 19 h 30**

Centre de loisirs La Sablière (salle principale)  
156, rue Bertrand, Québec

- |    |                                                                 |         |
|----|-----------------------------------------------------------------|---------|
| 1. | Ouverture et mot de bienvenue                                   | 19 h 30 |
| 2. | Présentation : mission et fonctionnement du conseil de quartier | 19 h 35 |
| 3. | Période d'interventions des citoyens                            | 19 h 55 |
| 4. | Explications sur le déroulement du scrutin                      | 20 h 30 |
| 5. | Période de scrutin                                              | 20 h 35 |
| 6. | Annnonce de résultat et rappel des prochaines étapes            | 21 h 35 |

*Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.*

#### **Renseignements :**

Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, 418 641-6411, poste 1545,  
[camilleesther.garon@ville.quebec.qc.ca](mailto:camilleesther.garon@ville.quebec.qc.ca)

Sainte-Thérèse-de-Lisieux

## 1. Ouverture et mot de bienvenue

M<sup>me</sup> Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, anime la rencontre. Elle ouvre l'assemblée de constitution à 19 h 30. Elle présente les professionnels de la Ville et l'élu, le conseiller municipal du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, M. Jean-François Gosselin. Elle décrit le déroulement de la séance et souligne que l'assemblée est enregistrée afin de rédiger le procès-verbal.

## 2. Présentation : mission et fonctionnement du conseil de quartier

La cheffe d'équipe des consultations publiques, M<sup>me</sup> Marie Lagier, présente la mission, les mandats et le fonctionnement du conseil de quartier à l'aide d'une présentation PowerPoint. En premier lieu, elle explique la démarche de la demande de création d'un conseil de quartier :

- ✓ Requête signée par un minimum de 300 personnes qui résident le quartier :
  - déposée au greffier de la Ville le 4 juillet 2023
  - présentée au comité exécutif le 23 août 2023
  - convocation d'une assemblée publique
- ✓ Avis public publié le vendredi 15 septembre 2023 sur le site Web de la Ville de Québec
- ✓ Invitation porte-à-porte (semaine du 11 septembre)

En second lieu, elle présente les principaux mandats et la mission du conseil de quartier.

## 3. Période d'interventions des citoyens

Lors de cette séance, sept citoyens ont posé des questions portant sur la présentation.

**Citoyenne 1** : Une résidante sur la rue Bertin demande quel est le processus des mandats des administrateurs et comment accéder aux procès-verbaux.

**Réponse de la Ville** : Le mandat des administrateurs est de 2 ans, mais il vient à échéance en alternance. Pour le conseil de quartier 5-1, il y aura des élections pour 8 postes dont 4 hommes, 4 femmes et trois nominations de postes cooptés. Ensuite, il y aura un tirage au sort où la moitié des administrateurs auront un mandat d'un an et l'autre moitié un mandat de deux ans. Ce processus a pour objectif d'assurer une continuité dans le conseil d'administration et pour éviter que tous les administrateurs démissionnent.

Pour les procès-verbaux, ces derniers sont diffusés sur le site Web de la Ville de Québec. Sur ce site, il y a une section dédiée aux conseils de quartier où la conseillère en consultations publiques déposera les procès-verbaux et les ordres du jour des assemblées ordinaires du conseil de quartier. Les documents sont conservés pendant trois ans, mais la Ville les conserve tous dans leurs archives.

Sainte-Thérèse-de-Lisieux

**Citoyen 2** : Un citoyen demande quels sont les avantages et les inconvénients de créer un conseil de quartier

**Réponse de la Ville** : Comme avantage, les conseils de quartier sont des lieux pour les citoyens de s'exprimer. Il existe différentes instances à la Ville, dont les instances décisionnelles qui comprennent le conseil d'arrondissement et le conseil de Ville. Bien que l'assemblée ordinaire du conseil de quartier ne confère pas de pouvoir décisionnel, elle réserve une période où le public peut s'exprimer. Il est aussi possible d'échanger avec le conseiller municipal et les administrateurs.

**Citoyen 3** : Une initiatrice de la requête souligne l'importance d'avoir un conseil de quartier, puisque les citoyens sont experts de leur propre quartier. Elle réitère le besoin de collaborer avec la Ville et d'utiliser la voix des citoyens pour parler d'enjeux importants dans le quartier.

**Réponse de la Ville** : Les résidents du quartier peuvent observer de près les problématiques et cela permet de remonter de l'information locale auprès des professionnels de la Ville.

**Citoyenne 4** : Une résidente de la rue du Sénégal salue l'initiative et propose de le nommer le conseil de quartier « Sainte-Thérèse ». Elle demande quel est le lien entre le conseil de quartier et le conseil d'arrondissement.

**Réponse de la Ville** : Les présidents des conseils de quartier sont des citoyens bénévoles. Ils ne sont pas invités à siéger au conseil d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement est une instance décisionnelle représentée par les élus municipaux de l'Arrondissement. Lors de cette séance, il y a une période réservée au public et il est possible pour les présidents des conseils de quartier d'assister à ces rencontres.

**Citoyenne 5** : Une citoyenne se dit en faveur de la création d'un conseil de quartier. Elle considère que la voix des citoyens du quartier est importante et que leur demande doit être transmise à l'élu.

**Réponse de la Ville** : Le conseil de quartier transmet des avis ou des recommandations à la Ville par résolution. Ces avis ou recommandations sont alors transmis conseiller municipal et au service concerné.

**Citoyen 6** : Un résident de la rue Bessette se dit en faveur d'un conseil de quartier. Il s'informe sur la légitimité du conseil de quartier au sein des instances si les citoyens font des demandes.

**Réponse de la Ville** : La première porte d'entrée pour les citoyens est le 311. Les conseillers en consultations publiques et les élus sont présents afin de vous conseiller sur le meilleur moyen de traiter votre demande.

Sainte-Thérèse-de-Lisieux

**Citoyen 7** : Un citoyen siégeant à la Table de concertation vélo souhaite la création d'un conseil de quartier afin de discuter de plusieurs enjeux du quartier, notamment sur les moyens de transport.

**Citoyenne 8** : Une citoyenne propose de nommer le conseil de quartier le *quartier 5.1*.

#### 4. Explications sur le déroulement du scrutin

M<sup>me</sup> Myriam Pellerin, assistance-greffière, explique le déroulement du scrutin. Les participants devront se présenter avec une preuve d'identité s'ils souhaitent voter pour de la création d'un conseil de quartier.

#### 5. Annonce des résultats

Au total, quarante-quatre (44) citoyens ont voté en lien avec la constitution du conseil de quartier.

- Nombre de bulletins remis (1 par personne) : 45 (\*une personne s'est procuré son bulletin de vote, mais ne l'a pas déposé dans l'urne)
- Nombre de bulletins POUR la constitution : 43
- Nombre de bulletins CONTRE la constitution : 1
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne et rejetés au dépouillement : 0
- Nombre de bulletins détériorés ou annulés : 0

Pour les prochaines étapes, les citoyens étaient invités à inscrire leurs coordonnées pour être inscrits à la liste d'abonnés du conseil de quartier 5-1. Une assemblée d'organisation aura lieu dans les soixante jours suivant l'assemblée de constitution.